



## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

**PARIS, LE 8 NOVEMBRE 2022**

### **BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE / STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE**

*Biarritz Olympique Pays Basque / Stade Aurillacois Cantal Auvergne (J10 PRO D2)*

[Rapport des officiels de match](#)

A la suite des rapports établis par les officiels de match, faisant notamment état d'une échauffourée entre joueurs à l'occasion de la rencontre susvisée, le Biarritz Olympique Pays Basque et le Stade Aurillacois Cantal Auvergne sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 16 novembre 2022.

### **STADE TOULOUSAIN**

*Stade Toulousain / Stade Français Paris (J10 TOP 14)*

[Rapport des officiels de match](#)

A la suite des rapports établis par le représentant fédéral et le commissaire à la citation, faisant état, lors de la rencontre susvisée de l'introduction sur le terrain de plusieurs personnes, le Stade Toulousain est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 16 novembre 2022.

### **Pierre-Henry BRONCAN (CASTRES OLYMPIQUE)**

*LOU Rugby / Castres Olympique (J10 TOP 14)*

[Rapport des officiels de match](#)

A l'issue de la rencontre LOU Rugby / Castres Olympique, l'arbitre n°5, désigné lors de cette rencontre, a signalé le comportement de M. Pierre-Henry BRONCAN, Entraîneur du Castres Olympique.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Pierre-Henry BRONCAN et le club du Castres Olympique sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 16 novembre 2022.

M. Pierre-Henry BRONCAN n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.





## **Ronan O'GARA (STADE ROCHELAIS)**

Saisine Président LNR et Secrétaire Général FFR

A la suite des propos tenus par M. Ronan O'GARA, Entraîneur du Stade Rochelais, relatifs à l'arbitrage, aux commissaires à la citation et à l'organisation des championnats auprès du Directeur Technique National de l'Arbitrage, le Président de la LNR et le Secrétaire Général de la FFR ont saisi la Commission de discipline et des règlements.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

En conséquence, M. Ronan O'GARA et le Stade Rochelais sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 16 novembre 2022.

M. Ronan O'GARA n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

---

## **CONTACT PRESSE**

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

